



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/45/118[✓]
S/21142
13 février 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-cinquième session
POLITIQUE D'APARTHEID DU
GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-cinquième année

Lettre datée du 8 février 1990, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Guyana auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, pour information, la déclaration faite par le Gouvernement guyanien au sujet des événements qui se sont produits récemment en Afrique du Sud.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) S. R. INSANALLY

ANNEXE

Déclaration du Gouvernement guyanien au sujet des événements qui se sont produits récemment en Afrique du Sud

Le Gouvernement guyanien se félicite de la décision de lever l'interdiction frappant l'African National Congress (ANC) et d'autres organisations politiques, annoncée le 2 février par le Président de l'Afrique du Sud, M. de Klerk, et de la promesse de libérer sans condition l'héroïque dirigeant et vaillant combattant de la liberté, Nelson Mandela. Cette évolution est positive. Elle était cependant inévitable, puisque les autorités sud-africaines ne pouvaient résister longtemps à l'intense pression exercée simultanément par les forces intérieures et extérieures.

Le Gouvernement guyanien rappelle que le groupe de personnalités éminentes du Commonwealth avait formulé en 1986 un plan de négociation prévoyant un certain nombre de mesures dont l'adoption par le régime sud-africain constituait une condition préalable à l'ouverture de négociations entre lui et les dirigeants authentiques de la majorité opprimée. Les mesures annoncées par le Président de Klerk n'en constituent qu'une partie.

Le Gouvernement guyanien espère néanmoins qu'une fois appliquées, les mesures annoncées contribueront à l'instauration d'un climat qui facilitera l'ouverture d'un dialogue et de négociations de paix. Il convient toutefois de rappeler que les piliers de l'apartheid, notamment le Group Areas Act, la politique des bantoustans et le système d'enseignement séparé sont encore intacts. Certes, les mesures annoncées par le Président de Klerk justifient un certain optimisme, mais il est de toute évidence nécessaire de rester vigilant, de maintenir les pressions internationales sur le régime sud-africain et de continuer d'appuyer le mouvement de libération et les autres forces démocratiques à l'intérieur de l'Afrique du Sud.

Le Gouvernement guyanien saisit cette occasion pour rendre à nouveau un vibrant hommage à Nelson Mandela, qui incarne la ferme volonté de la majorité de recouvrer sa liberté, et pour réaffirmer son appui total à la lutte de libération menée en Afrique du Sud.
